

- MA2PEG le prix du gaz livré en France (PEG) pour le contrat futur mensuel de gaz naturel, correspond à la moyenne des cotations constatées, pour le mois de consommation considéré, sur la période d'un mois se terminant un mois avant le mois de livraison visé ;
- QAPEG le prix du gaz livré en France (PEG) pour le contrat futur trimestriel de gaz naturel, correspondant à la moyenne des cotations constatées, pour le trimestre de consommation considéré, sur la période d'un mois se terminant un mois avant le trimestre de livraison visé.

Cette formule a été retenue par la Commission de Régulation de l'Énergie dans sa Délibération CRE n°2023-31 du 25 janvier 2023 dans le cadre de l'éventuelle prolongation du bouclier tarifaire pour le gaz sur le second semestre 2023. Pour plus d'informations, retrouvez vos indices sur la page eex.com

2. Les prix en vigueur de votre Part approvisionnement pour le mois (mentionné en haut à droite de ce document) et jusqu'à la fin de ce mois" Vous trouverez ci-dessous le détail des composantes de la formule qui détermine la part approvisionnement et qui permet de retrouver votre prix du kWh :

		Gaz*						
	Option tarifaire	Consommation Annuelle	Indice PEG MA+2	Indice PEG QA	Part approvisionnement (€/MWh)	Prix de l'énergie(€/kWh)		
			HT	HT	HT	HT	TTC	
1 avr. 2024	T1	< 4 MWh	Zone 1	25.1	25.33	25.146	0,0705	0,1042
			Zone 2	25.33	25.33	25.146	0,0710	0,1048
			Zone 3	25.33	25.33	25.146	0,0721	0,1062
			Zone 4	25.33	25.33	25.146	0,0730	0,1072
			Zone 5	25.33	25.33	25.146	0,0745	0,1090
			Zone 6	25.33	25.33	25.146	0,0762	0,1111
	T2	≥ 4 MWh	Zone 1	25.33	25.33	25.146	0,0503	0,0800
			Zone 2	25.33	25.33	25.146	0,0515	0,0814
			Zone 3	25.33	25.33	25.146	0,0531	0,0834
			Zone 4	25.33	25.33	25.146	0,0555	0,0862
			Zone 5	25.33	25.33	25.146	0,0583	0,0896
			Zone 6	25.33	25.33	25.146	0,0621	0,0942

Inclus dans votre offre

Un service clients facilement joignable
6j/7 par téléphone, un conseiller vous répond en moins d'une minute dans 93% des cas. Nous sommes aussi disponibles par email, tchat, Twitter ou

Des outils en ligne
Vous pouvez gérer votre contrat mais aussi suivre et piloter votre consommation directement depuis votre espace client ou dans votre application mobile.

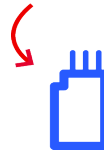
Accompagnement conso
Vous recevez chaque semestre un bilan sur votre consommation par mail. Si vous êtes équipé d'un compteur Linky, vous pouvez bénéficier d'un coaching et de conseils personnalisés directement dans votre application.

Une énergie verte
Vous consommez plus vert, grâce à une électricité 100% renouvelable d'origine éolienne et solaire et 10% de biogaz (énergie certifiée par des garanties d'origine).

Options et services

Option				Abonnement mensuel (€)
Assistance Dépannage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	TTC
Assistance Electricité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2,99€ / mois
Option Sérénité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4,99€ / mois
Pack Confort Plus	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	4,99€ / mois
Pack Sérénité Plus	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	5,99€ / mois
Assistance Gaz 24h/24	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2,99€ / mois

Boostez votre compteur Linky avec le suivi Conso Live et suivez votre consommation en temps réel



Conso Live	Prix TTC
Clé à brancher sur le compteur Linky A la demande et sans engagement	2€ / mois

Frais annexes

Types de Frais	Prix TTC
Pénalité de retard de paiement	7,5€ / retard
Intérêt de retard	une fois et demi le taux d'intérêt légal
Duplicata de facture de moins de 6 mois	4,8€ / duplicata

Souscrire un contrat d'électricité ou un contrat de gaz naturel vous permet de bénéficier de la possibilité de conclure un nouveau, ultérieurement, un contrat au tarif réglementé et/ou à l'ampère, daxe, contribution ou charge de toute nature, applicable conformément à la réglementation en vigueur, qui est une composante de votre facture de gaz naturel. Les contributions et taxes sont prélevées sur le montant de votre facture de gaz naturel et sont destinées à financer le service public de l'électricité et/ou du gaz naturel (VAT, taxes sur la valeur ajoutée), de la Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA), de la Taxe d'Énergie sur la Consommation Finale d'Électricité (TECF), de la Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE) et/ou de la Taxe d'Énergie sur la Consommation de Gaz Naturel (TECGN). Le taux qui sera retenu pour calculer la TCCFE du client sera celui pour lequel le client est réellement assujéti en fonction du coefficient applicable au lieu de consommation.

- (1) Tarife TTC fournie à titre indicatif susceptible de varier à l'avenir en fonction des taxes et des montants de taxes applicables.
- (2) 1€/MWh de 000€/kWh. Prix de l'offre de gaz naturel RV en vigueur, applicable au client. Le montant de cette remise fixe s'applique en déduction du prix HT du MWh de RV en vigueur, hors abonnement. Le montant de cette remise est variable en fonction des modifications de prix de RV à venir. Le montant de cette remise est fonction de la puissance souscrite et de l'option tarifaire en cours pour l'électricité, et est susceptible de changer en cas de modification de ces caractéristiques de la part du client. Le montant de cette remise est applicable en déduction du prix HT du MWh de RV en vigueur. Le prix de l'abonnement est identique à celui de la TRV.
- (3) L'ensemble des coûts de transport et de distribution, en ce compris des coûts de stockage de gaz sont déterminés conformément aux tarifs d'Accès des tiers au réseau de transport de gaz naturel (ATRT) et ainsi qu'aux tarifs d'Accès des tiers au réseau de distribution de gaz naturel (ATRD), pris en application de la Délibération n°2018-069 de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) du 22 mars 2018, adoptée en application de l'ordonnance n°2017-1839 du 8 décembre 2017. Les tarifs ATRT et ATRD sont publiés au Journal Officiel de la République Française (JORF) et sont accessibles sur le site de la Commission de Régulation de l'Énergie <https://www.cre.fr/>
- (4) La part des Obligations Réglementaires de votre consommation de gaz naturel (€/kWh HT) est engagée en contrepartie des obligations économiques d'énergie de l'État définies aux articles L. 221-1 et suivants de la loi n°2011-737 du 1er juillet 2011 relative à l'énergie.
- (5) A partir du 1er juin 2024 : Le Prix Repère de Vente de Gaz est fixé par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) conformément à sa Délibération n°2023-102 portant décision sur la méthodologie de construction d'une référence de prix du gaz pour les consommateurs résidentiels. Il évolue et est publié chaque mois sur le site internet de la CRE à l'adresse suivante : <https://www.cre.fr/L-energie-et-vous/prix-repere-de-vente-de-gaz-naturel-a-destination-des-clients-residentiels>. Vous pourrez consulter l'évolution mensuelle de vos prix dix jours au plus tard avant le début de chaque mois ainsi que l'historique de vos prix mensuels sur l'Espace Client et votre application TotalEnergies.